

Séance du Conseil municipal du 10 février 2026

INFORMATIONS DE L'EXÉCUTIF

Un nouveau concept d'organisation des promotions scolaires / **Fête des écoles** sera testé pour l'édition 2026, afin de mieux prendre en compte la santé, la sécurité et le bien-être des enfants, d'optimiser la partie officielle et la partie festive et d'assurer un équilibre financier.

Une aide financière exceptionnelle au **Pregny Alp Festival** a été accordée faisant suite au bouclage déficitaire de l'édition 2025. Le Conseil administratif est sensible à l'impact de cette manifestation sur l'image de la commune. Les organisateurs renoncent à l'édition 2026 pour mieux se concentrer sur l'édition 2027.

QUESTIONS - RÉPONSES

Le subside communal pour les **abonnements TPG** est désormais appliqué directement lors de la commande. Dès que l'usager indique sa commune de domicile, le subside est automatiquement déduit du montant à payer.

Swisscom a été auditionné en commission sécurité et mobilité du 21 janvier dernier. Un large consensus se dégage en faveur du remplacement des antennes existantes afin d'assurer une couverture réseau suffisante, notamment pour les appels d'urgence.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Aménagement & Bâtiments

La commission étudie les propositions de l'architecte mandaté pour un **réaménagement paysager** du secteur du chemin de Valérie à la hauteur du cimetière, en lien avec la construction prochaine du mur anti-bruit le long de l'autoroute. La réorganisation de l'espace prévoit des solutions originales en termes de mobilité et de végétalisation.

Cohésion sociale

La commune a déterminé les conditions d'une convention avec la **Fédération genevoise de coopération** pour un second accord-cadre quadriennal dès 2026. La FGC regroupe 60 organisations œuvrant dans le développement et fait le lien entre les autorités publiques et des projets sur les 5 continents.

Sécurité & Mobilité

La commission discute sur l'installation de caméras supplémentaires dans la commune (études du nombre, des coûts et des emplacements) ainsi que sur des solutions de communication et de prévention contre les incivilités.

Finances

La commission s'est prononcée en faveur d'une reprise du dialogue avec la **Fondation Clair Bois** en vue d'aboutir à un accord équilibré. Cet accord doit répondre aux besoins de la fondation et garantir des revenus locatifs supplémentaires pour la commune, destinés au financement de places de crèche pour les habitants.

VOTES

La commission *Environnement et Travaux publics* donne lecture de la [délibération](#) relative au réaménagement du point de récupération du Vengeron, faisant suite au dépôt de l'autorisation de construire et aux appels d'offres.

- ⇒ Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'engagement destiné au réaménagement du point de récupération du Vengeron.

La commission *Finances* donne les motifs de la [motion](#) déposée pour reprendre les discussions avec la Fondation Clair Bois, suite au refus de la délibération du 7 octobre 2025 relative à la promesse d'un droit de superficie sur ladite parcelle.

- ⇒ Le Conseil municipal a accepté, à la majorité, la motion relative au cadre de discussion avec la Fondation Clair Bois concernant la mise en valeur de la parcelle dite « Villa Greta ».